

## **Motion des enseignants du collège Edouard Herriot**

Les enseignants du collège Édouard Herriot, réunis en heure d'information syndicale à l'initiative du SNFOLC, font part de leur inquiétude face à l'évolution de la situation éducative au sein du collège et plus largement dans l'Éducation nationale.

En novembre 2025, le général Mandon déclarait au Congrès des maires de France : « Il faut accepter de perdre nos enfants, de souffrir économiquement ». Dans le même temps, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé vouloir doubler le nombre de classes défense et de sécurité globale dans les établissements scolaires ; il en existe déjà près de 1 200 en France. De quoi s'agit-il ? Sur le site Eduscol, on peut lire : « Une CDSG est un dispositif partenarial s'appuyant sur une pédagogie innovante. Ces classes sont construites à l'initiative d'une équipe pédagogique d'un établissement, autour d'un projet interdisciplinaire d'éducation à la défense s'ancrant dans les programmes scolaires, pouvant contenir un volet mémoriel, qui se voit concrétisé grâce à un partenariat avec une unité relevant des forces de défense et de sécurité (...) Les CDSG sont une priorité ministérielle, dont l'objectif est, à court terme, d'en doubler le nombre et de couvrir tout le territoire national. »

Ces classes participent d'une véritable opération de militarisation des esprits des élèves et des missions des enseignants. Elles bénéficient de crédits « sanctuarisés », y compris pour des voyages à l'étranger, alors qu'il manque des AED et des AESH partout, que 4 000 postes d'enseignants vont être supprimés à la rentrée 2026 et que les DHG sont de plus en plus contraintes. Les enseignants n'ont pas à jouer le rôle de sergents recruteurs de l'armée. Les enseignants du collège Édouard Herriot s'opposent donc à la création d'une classe défense dans leur établissement.

Le 26 mars 2026 a été débattue la proposition de loi visant à créer un référentiel de compétences propre à la défense, dans le but de renforcer « un esprit de défense » chez les jeunes. Cette proposition de loi sur l'enseignement de la défense constitue une remise en cause des missions fondamentales de l'école publique. En instaurant un référentiel de compétences et en favorisant l'intervention de personnels extérieurs issus des réserves, elle ouvre la voie à un enseignement peu critique ou orienté au sein des établissements. De fait, les enseignants du collège Édouard Herriot s'inquiètent d'une logique de militarisation croissante de l'école, dans un contexte de hausse des budgets militaires au détriment des autres services publics.

**Adopté par 28 collègues**